

Rapport N° 106

Demande d'un crédit de CHF 72'900.- TTC (dont à déduire CHF 29'200.- de subvention cantonale) pour la construction d'une installation de filtration de lactosérum (petit lait) au chalet des Fruitières de Nyon

Nyon, le 3 septembre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La commission composée de Messieurs Alex BRAUNWALDER, Vincent DESPONDS, Pascal FRANCFORT, Jacques HANHART, Brian JACKSON, remplaçant Monsieur Luciano DE GARRINI, Jean-Claude MERMILLIOD, Bernhard WILLI et Madame Séverine LUGEON (présidente et rapportrice) s'est réunie le 18 juin 2013.

La commission remercie Monsieur Claude DUPERTUIS, Municipal, Monsieur Hugues RUBATTEL, Chef de service, et Monsieur Alain PERUSSET, Garde forestier, pour leurs explications et leurs réponses à nos questions.

Le projet, clairement expliqué dans le préavis, consiste en la construction d'une station de filtration du petit lait de manière écologique.

En effet, le chalet des Fruitières de Nyon produit un fromage réputé, « le Tonneau », qui a été médaillé à plusieurs reprises. L'augmentation de la production, à la suite de ce succès, engendre également une surproduction du lactosérum. La Municipalité a expliqué à la commission la solution qu'elle préconise pour l'évacuation quotidienne d'environ 2'000 litres de petit lait. En effet, ce produit, jusqu'alors dispersé sur les pâturages, leur nuisait à cause de son acidité.

La meilleure solution trouvée à ce jour est un système de traitement du lactosérum par percolation à travers un filtre de compost. Ce nouveau procédé a fait ses preuves près de Bière. Cette installation permettra de filtrer le petit lait afin qu'il perde son acidité et puisse ensuite être rejeté dans la nature.

Cette installation sera discrètement installée à l'arrière de la porcherie et ne nuira pas à la beauté du paysage.

Le compost filtrant sera vidé tous les cinq à six ans et sera réparti sur les champs. Ce changement correspond à une journée de travail avec des camions et remplacera ainsi de nombreux voyages opérés actuellement pour répartir le petit lait sur tous les pâturages.

Le loyer du bail, augmenté de CHF 2000.- par année, permettra de couvrir les frais engendrés par ces changements de compost ponctuels.

Certains commissaires ont rappelé les vertus du lactosérum (produit très riche en lactose, en protéines solubles, en vitamines et en minéraux) ainsi que ses bienfaits sur le corps humain (effets immunostimulants, anti-stress, anti-déprime, réduction de l'hypertension-artérielle, etc). La

commission a donc demandé à la Municipalité s'il n'était pas possible de trouver une autre solution pour valoriser et utiliser le lactosérum au lieu de l'éliminer.

La réponse est clairement non, car les coûts seraient trop élevés pour les paysans, en terme de stockage (le chalet ne dispose pas de l'électricité) et de transport ; ils pourraient même les décourager dans leur production.

Au surplus, le coût raisonnable de l'installation proposée permettra également de prévoir une autre solution si un système plus avantageux était découvert dans une dizaine d'années.

Conclusion :

La commission unanime était désireuse de maintenir la production de fromage dans les Fruitières de Nyon, et de soutenir ceux qui y travaillent.

Elle a été convaincue par l'efficacité et la simplicité de cette installation. De plus, le caractère écologique de la station de filtration du lactosérum ainsi que son coût sont de grands atouts.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 106 concernant la demande d'un crédit de CHF 72'900.- (dont à déduire CHF 29'200.- de subvention cantonale) pour la construction d'une installation de filtration de lactosérum (petit lait) au chalet des Fruitières de Nyon,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 72'900.- TTC, (dont à déduire CHF 29'200.- de subvention cantonale) à la Municipalité pour financer la construction d'une installation de filtration de lactosérum (petit lait) au chalet des Fruitières de Nyon ;
2. que ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 15 ans.

La Commission

Alex BRAUNWALDER
Vincent DESPONDS
Pascal FRANCFORT
Jacques HANHART
Brian JACKSON
Jean-Claude MERMILLIOD
Bernhard WILLI
Séverine LUGEON (présidente et rapportrice)